



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 13 juillet 2018

Délibération PNMEPMO\_dél\_cdg\_2018\_05

### Election du président du conseil de gestion

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 67 / 2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 13 juillet 2018 relatif à l'élection du président du conseil de gestion,

#### **Le conseil de gestion adopte la décision suivante :**

##### **Article 1 :**

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, Monsieur Dominique GODEFROY est déclaré élu Président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

##### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence Française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 13 juillet 2018,  
Pour Le préfet maritime de la Manche et de la mer  
du Nord



Thierry DUSART

Le 13 juillet 2018,  
Pour le préfet de la Somme,  
Le sous-préfet d'Abbeville



Benoit LEMAIRE